

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Vie Institutionnelle/Objet : Attribution d'un fonds de concours communautaire à la commune de Chiconi

Séance du 13/03/2025

2^{ème} convocation

Délibération n° 12

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 15

Absents : 25

Votants : 15

- dont « pour » : 15

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, suite à l'absence de quorum constaté le samedi 08 mars 2025, convoqué le jour même, s'est réuni sur 2^{ème} convocation le jeudi 13 mars 2025 à 07 heures 30 minutes au Pôle d'Excellence Rurale à Coconi, sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA.

Présents :

IBRAHIMA Saïd Maanrifa, MADI OUSSINI Mohamadi, AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, CHANRANI Daoudou, RAMA Ahmed, MDALLAH Anlamati, ATTIBOU Zaïnati, MIKIDADI Madihali, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, FARADJI Saindou, BOINA Rifay Raim, CHANFI Bibi, YSSOUMAIL AHAMADI.

Absents :

ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, ABDALLAH Oidhuati, BACAR Inchaty SOILIH, AMBDI Yousseuf, YSSOUFI Chaïdati, BOURA Zaounaki Fatima, ISSOUFI Ramadani, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADY Fatima, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MROIVILI MOILIM Amina, SAID Mariame, ANDJILANI Housseni, ABDOU COLO Nassuhati, MOHAMED M'ROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mohamed Moindjie, BOURA MCOLO Vita.

Secrétaire de séance : MOHAMED Zainaba

Vu le règlement révisé d'attribution des fonds de concours communautaires approuvé par délibération n°87 en date du 30 novembre 2022,

Vu la délibération n°63 du 10/10/2024 portant règlement des fonds de concours communautaires,

Vu la demande d'un fonds de concours communautaires déposée par la commune de Chiconi relative à l'opération « Infrastructure de voirie Sohoa – Cavani » pour une somme de 729 200 €, soit 364 600 € au titre de 2024 et 364 600 € au titre de 2025 sur un projet dont le coût total est arrêté à 1 329 322.50 €,

Considérant la cohérence de cette demande avec le règlement d'attribution des fonds de concours communautaires,

Considérant toutefois que cette demande excède la part de 18.23 % de l'enveloppe annuelle globale de 500 000€ de fonds de concours communautaires mobilisable par la commune de Chiconi au titre des crédits annuels 2024 et 2025 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- D'accorder un fonds de concours communautaire de 182 300 € à la commune de Chiconi pour la réalisation de l'opération « Infrastructure de voirie Sohoa – Cavani », soit 91 150 € au titre de 2024 et 91 150€ au titre de 2025.
- D'autoriser le président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 13/03/2025

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO

**M. IBRAHIMA Said Maarifa**
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest

Signé par : Saïd Maarifa IBRAHIMA
Date : 19/03/2025
Qualité : Président